

Le Conseil des États se rebiffe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 401

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Conseil des Etats se rebiffe

Le Conseil des Etats a toutes les chances de rester en point de mire des observateurs pendant ces prochains mois ! Sur un certain nombre de chapitres législatifs importants, son refus de composer avec le National témoigne d'un certain raidissement du climat social helvétique :

— Fraude fiscale. Sur ce point, particulièrement sensible avant le grand débat populaire qui précédera la votation de juin prochain sur les finances fédérales, la majorité bourgeoise des Etats semble en être arrivée à ses dernières manœuvres de retardement. Après une navette (à propos des « organes spéciaux d'enquête »), le projet du Conseil fédéral — en chantier depuis 1975 ! — devrait recevoir le feu vert...

— Interruption de grossesse. Là les Etats manifestent leur attachement au « statu quo » sur deux fronts : les députés s'acharnent à retarder autant que faire se peut le moment où l'initiative pour la solution des délais sera soumise au peuple (manœuvre de la « recommandation » : sans au National, avec aux Etats); et parallèlement ils s'en tiennent à une position qui exclut tout compromis dans la procédure engagée pour réformer les dispositions du Code pénal sur l'interruption de grossesse, bloquant ainsi le travail d'adaptation d'une loi, manifestement dépassée par l'évolution des mœurs.

— Service civil. Les conseillers aux Etats refusent la solution de compromis élaborée au National (« celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent »), paralysant ainsi le processus de rédaction d'un texte sur le sujet, processus engagé, rappelons-le, lors de l'acceptation par les Chambres de l'initiative de Münchenstein.

La Chambre haute met les pieds contre le mur. Cela suffira-t-il à empêcher la démocratie suisse de respirer ?

Emploi : le hit-parade intercantonal

Prenons, pour chaque canton, le nombre de chômeurs complets en septembre 1975; ajoutons-y le solde de travailleurs étrangers (permis A, B, C et frontaliers) découlant de la différence entre les effectifs du 31 août 1973 et du 31 août 1975, nous aurons « grosso modo » la régression de l'emploi à plein temps à travers les cantons suisses pour les deux premières années de « crise ».

Quelques précautions tout de même : les chiffres ainsi obtenus sont fiables si nous admettons que chaque chômeur et chaque travailleur étranger parti et non remplacé occupait un emploi à plein temps (de toute façon, les travailleurs à temps partiel ne pourraient être pris sérieusement en considération en l'état actuel des statistiques helvétiques...), si n'entrent pas en ligne de compte les personnes qui ne se sont pas annoncées en tant que chômeurs aux offices compétents (retraites anticipées, renvois de retraités, etc.) tout en ayant perdu leur emploi (là encore les chiffres officiels manquent !), enfin si nous sommes d'accord pour admettre que le nombre de ces départs correspond finalement à celui des suppressions d'emplois (vu le vieillissement de la population, les jeunes, nouvellement arrivés sur le marché du travail sont encore juste assez nombreux pour prendre la place des retraités).

L'Office vaudois de statistique s'est livré à ces calculs et les résultats auxquels il est parvenu (voir aussi les tableaux ci-contre) méritent attention¹.

Le visage suisse de l'emploi de 1973 à 1975 surprend au premier abord : la baisse du taux d'emploi a frappé indifféremment les cantons, qu'ils soient petits ou grands, réputés solides ou non sur le plan économique, à dominante tertiaire, secondaire ou primaire.

Prendre la mesure de ce phénomène, c'est se

¹ « Informations et Communications » 1 et 2 (déc. 1976, mars 1977).

reporter à l'évolution de l'emploi au cours de la décennie précédente. On constate alors qu'en septembre 1975, seuls sept cantons ont un niveau d'emploi supérieur ou égal à celui qu'ils connaissaient dix ans plus tôt, soit Genève, Zoug, Bâle-Campagne, Valais, Uri, Zurich et Tessin; les quatre premiers étaient du reste les seuls à avoir connu une augmentation de l'emploi vraiment importante de 1965 à 1973 (période pendant laquelle le taux en question avait baissé — mystère des « années de vaches grasses » ! — dans les cantons de Berne, Appenzell Rhodes Extérieures, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Soleure et Nidwald).

Pour juger, sur le seul critère de l'emploi, de la solidité et de la dynamique des cantons suisses, il est utile de remonter encore plus haut et de prendre leurs pouls ces vingt dernières années. On aboutit alors, selon l'Office vaudois de statistique, à la constitution de sept groupes distincts, dont la répartition géographique est significative :

— 1. Zoug, Tessin, les deux Bâles et Zurich : « cantons dynamiques sur une longue période et relativement robustes face à la récession ».

— 2. Genève et Nidwald : « cantons dynamiques sur une longue période, mais dont la sensibilité à la récession est supérieure à la moyenne suisse ».

— 3. Uri et Fribourg : « cantons en rattrapage régulier et relativement solides face à la récession ».

— 4. Schwyz, Grisons, Obwald et Valais : « cantons en rattrapage régulier, mais relativement fragiles face à la récession ».

— 4. Vaud : « canton donnant des signes d'essoufflement (perte de vitesse depuis 1965) et moyennement atteint par la récession ».

— 5. Saint-Gall, Berne et les deux Appenzell : « cantons dont la dynamique est inférieure à la moyenne, voire déclinante, mais relativement moins touchés que les autres face à la récession ».

— 6. Argovie, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie et Glaris : « cantons peu dynamiques et sensibles à la récession ».